

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

VAXIDUK

2. Composition qualitative et quantitative

Herpèsvirus vivant atténué du canard, souche Jansen	$\geq 10^2$ DICC ₅₀ *
Hydroxyde d'aluminium.....QSP.	0.85 mg
Excipient QSP 0.5 ml	

* DICC₅₀ : dose infectant 50% des cultures cellulaires

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

4.1. Espèces cibles

Canard.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les canards, immunisation active contre la peste du canard.

4.3. Contre-indications

Ne pas vacciner les reproducteurs en période de mue.

Ne pas vacciner simultanément avec un autre vaccin à virus vivant.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Chez les jeunes canards, la présence d'anticorps d'origine maternelle peut interférer avec le développement de la réponse immunitaire post-vaccinale.

La souche vaccinale peut potentiellement diffuser.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'injection accidentelle du vaccin à l'homme, une consultation médicale est nécessaire.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas vacciner les animaux pendant la période de ponte.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 0.5 ml par voie sous-cutanée ou intramusculaire selon les modalités suivantes :

Primovaccination :

2 injections à 4 semaines d'intervalle entre la 7^{ème} et la 11^{ème} semaine d'âge.

Rappels : 1 injection avant chaque période de ponte.

En milieu contaminé, administrer dès les premiers symptômes, une dose de vaccin chez tous les oiseaux d'au moins 10 jours.

Respecter les conditions habituelles d'asepsie. Utiliser pour l'injection du matériel stérile et dépourvu de toute trace d'antiseptique ou de désinfectant. Agiter la solution vaccinale reconstituée avant emploi.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable n'a été constaté après l'administration de 10 fois la dose de vaccin.

4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI01BD01.

Le vaccin contient une souche de l'herpèsvirus du canard et est destiné à stimuler une immunité active contre la peste du canard en milieu sain ou en milieu contaminé.

6.1. Liste des excipients

Hydroxyde d'aluminium
Chlorure de sodium
Polyvidone
Saccharose
Peptone de caséine
Hydrolysate de caséine
Hydroxyde de sodium ou acide chlorhydrique
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments (excepté le solvant fourni pour l'administration du produit).

6.3. Durée de conservation

Lyophilisat : 36 mois.
Solvant : 24 mois.
Après reconstitution : utiliser immédiatement après reconstitution.

6.4. Précautions particulières de conservation

Lyophilisat : conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière.
Solvant : Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C. Ne pas congeler.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre de type I (lyophilisat, solvant)
Flacon polypropylène (solvant)
Bouchon élastomère à base de dérivé du butyle
Capsule en aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8568991 0/1982

Boîte de 1 flacon de 100 doses de lyophilisat et de 1 flacon de 50 ml de solvant
Boîte de 1 flacon de 500 doses de lyophilisat et de 1 flacon de 250 ml de solvant

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

12/07/1982 - 29/02/2012

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020